

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 30 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente Mai le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. TRIGNOL François, Mme LE DIGABEL Laëtitia, Mme CHANQUOY Véronique.

Absents / Excusés : M. CHANET Jean-Pierre, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine, Mme DELTEIL Stéphanie, M. BODIN Jean-Michel.

Procurations : M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie, M. GALINAT Arthur donne pouvoir à M. TRIGNOL François, Mme BON Amélie donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique,

Délibération n° 2023-029

Objet : Modification du projet :

« Aménagement et sécurisation de l'entrée du bourg Partie Nord et Chaussée / Liaison piétonne » Budget 2023 Estimation prévisionnelle. (Sans la partie Mairie-Ecole) »

Suite à la délibération du 15 décembre 2022, par laquelle Le conseil municipal de la commune a adopté le projet « Aménagement et sécurisation du bourg » au budget 2023.

- Partie Nord
- Chaussée et liaison piétonne et
- Mairie / Ecole

Et compte tenu de l'importance du coût du projet, il a été évoqué le report de la partie Mairie / Ecole.

Madame le Maire présente la proposition de report de la partie Marie-Ecole réalisée par amplitudepaysages24, ce qui représenterait une économie de 88 760 € HT ou 108 760 € HT selon les postes pouvant être reportés partie nord (pontons bois, bancs, table pique-nique, structure en osier tressé, clôture en bambous pris sur place).

**Aménagement de l'entrée du bourg d'Aubas
Estimation prévisionnelle des travaux - Phase AVP RECAPITULATIF**

PHASES DE TRAVAUX	COUT (HT)
• PARTIE NORD (avec tous les postes)	158 094.00 €
• CHAUSSEE ET LIAISON PIETONNE	94 280.00 €
• Effacement réseau et modernisation éclairage public	15 914.35 €
• Terrassement espace poubelles	18 600.00 €
• Enfouissement réseau	11 227.89 €
Sous-total de l'opération subventionnable H.T.	298 116.24 €
Maîtrise d'œuvre, géomètre, étude des sols, achat de terrain, étude A.T.D, Mission SPS	32 000.00 €
MONTANT GLOBAL H.T.	330 116.24 €
MONTANT GLOBAL T.T.C.	396 139.48 €

AR Prefecture

024-212400147-20230530-2023029-DE
Reçu le 06/06/2023

Madame le maire précise également que pour la partie Nord, la commune a la possibilité de prétendre à des subventions de l'Agence Adour Garonne pour la partie des imperméabilisation d'une partie des sols (les dallages à joints enherbés) d'un montant H.T de 9 745.50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** l'inscription du projet « **Aménagement et sécurisation de l'entrée du bourg Partie Nord et Chaussée / liaison piétonne** » au budget primitif 2023 de la commune sans la partie Aménagement Square Mairie / Ecole.

Autorise Madame le maire à :

- **Effectuer** toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet,
- **Solliciter** les subventions nécessaires au financement de l'opération
- **Signer** les documents inhérents à ce dossier

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Publié le 06 / 06 / 2023
Notifié le 30 / 05 / 2023

Le Maire,
Valène DUPUY

